

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-septième réunion (spéciale) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 mai 2010 à 10 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 21 JUIN 2010

Procès-verbal de la trois cent trente-septième réunion (spéciale) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 mai 2010 à 10 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>INVITÉES :</u>		
LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (points 2 et 3)	
ROY, Dominique Coordonnateur des affaires financières	X (points 2 et 3)	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur et président du comité exécutif, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 35.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011
- 4.- Appui au projet de Mobilité durable des étudiants de niveau postsecondaire des Laurentides
- 5.- Période d'information et questions
- 6.- Prochaine réunion
- 7.- Clôture de la séance

2.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources commente le document relatif au projet de budget de l'Université pour l'exercice 2010-2011.

I INTRODUCTION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le 8 mars 2010, le Conseil d'administration prenait connaissance de la situation budgétaire 2009-2010 et adoptait les orientations budgétaires servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2010-2011.

Le Conseil d'administration a retenu les orientations suivantes pour 2010-2011 :

- Supporter la croissance des activités d'enseignement des campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;
- Assurer la mise en œuvre du plan stratégique;
- Soutenir l'application des nouveaux contrats collectifs de travail;
- Poursuivre les efforts de consolidation du pavillon Alexandre-Taché;
- Réaménager certains espaces communs au pavillon Lucien-Brault;
- Accentuer le support technologique tant à l'enseignement qu'à la recherche et à la gestion;
- Assurer l'application des nouveaux PCGR et l'intégration du périmètre comptable du gouvernement;
- Prévoir la mise en place de nouvelles règles de gouvernance;
- Maintenir l'équilibre budgétaire.

II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2010-2011 a débuté par une rencontre avec tout le personnel d'encadrement de l'UQO le 10 mars 2010 permettant d'expliquer et de commenter le cadre budgétaire utilisé pour la préparation du budget de fonctionnement. Le processus a débuté avec environ un mois de retard comparativement aux années antérieures, suite aux départs, en janvier 2010, de la directrice du Service des finances et de la

professionnelle responsable des budgets. Également, en 2009-2010, un nouveau logiciel SOFE d'Exagone, appelé SAFIRH, a été implanté et dans lequel les outils informatiques requis pour l'élaboration des budgets n'étaient pas disponibles. Les gestionnaires ont été invités à soumettre leurs demandes budgétaires avant le 22 mars 2010. Les directeurs des départements et des modules ont été invités à transmettre leurs demandes en personnel au doyen des études ou à la doyenne de la gestion académique, selon le cas, et à préciser certains détails budgétaires au besoin. Dès la réception des demandes, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice du Service des finances ou le coordonnateur à la gestion financière affecté au budget ont tenu plusieurs rencontres avec la majorité des cadres et cadres supérieurs pour mieux saisir la nature des demandes et l'étendue des besoins. Ces travaux devaient également servir à préparer les réunions du Comité du budget, présidées par le recteur.

Le Comité du budget s'est réuni à quatre reprises, soit les 20, 21, 25 et 27 avril et a passé en revue l'ensemble des demandes budgétaires avant de prendre les décisions qui ont mené à l'établissement du budget de fonctionnement. La régie a également tenu une rencontre le 22 avril afin d'analyser les demandes d'effectifs.

III FAITS SAILLANTS

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2010-2011 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2009-2010	Budget proposé 2010-2011	Écart
Produits	62 358 \$	60 763 \$	(1 595) \$
Charges	62 354	61 775	(579)
Excédent (Insuffisance) des produits	4 \$	(1 012) \$	(1 016) \$

En plus des orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Voici une brève description des principaux éléments affectant le budget :

1. Année financière de 11 mois

La réforme comptable imposée aux organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement du Québec, dont le réseau de l'UQ, a amené un changement de la date de fin d'exercice financier. Ainsi, l'exercice financier qui se terminait traditionnellement le 31 mai se clôturera dorénavant le 30 avril de chaque année. De ce fait, l'année financière 2010-2011 aura exceptionnellement une durée de 11 mois.

Cette situation provoque un sous-financement des activités. En effet, les charges d'une université ne sont pas encourues uniformément durant l'année. C'est particulièrement le cas des dépenses en lien avec les activités d'enseignement qui sont majoritairement encourues avant la fin d'avril. Ainsi, au niveau des charges, la dépense annuelle relative aux chargés de cours sera entièrement encourue au 30 avril, même si l'année n'aura qu'une durée de 11 mois. Cela représente un coût non financé de l'ordre de 650 000 \$. Également, divers coûts liés à des activités académiques, à des obligations statutaires, à des contrats annuels, à l'application des conventions collectives, etc. engendrent des dépenses supplémentaires à 11/12 de celles de l'année précédente de l'ordre de 625 000 \$. Il n'est donc pas possible de

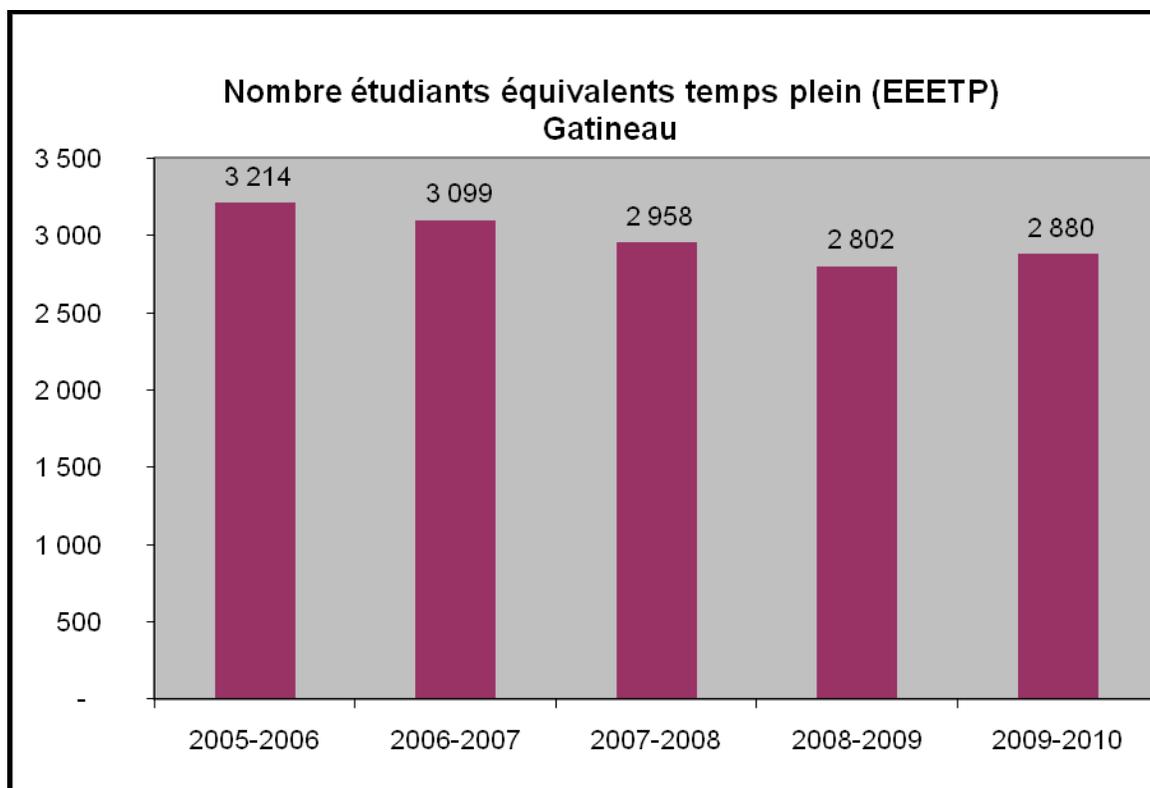
simplement prévoir 91,67% ou 11/12 des dépenses au budget.

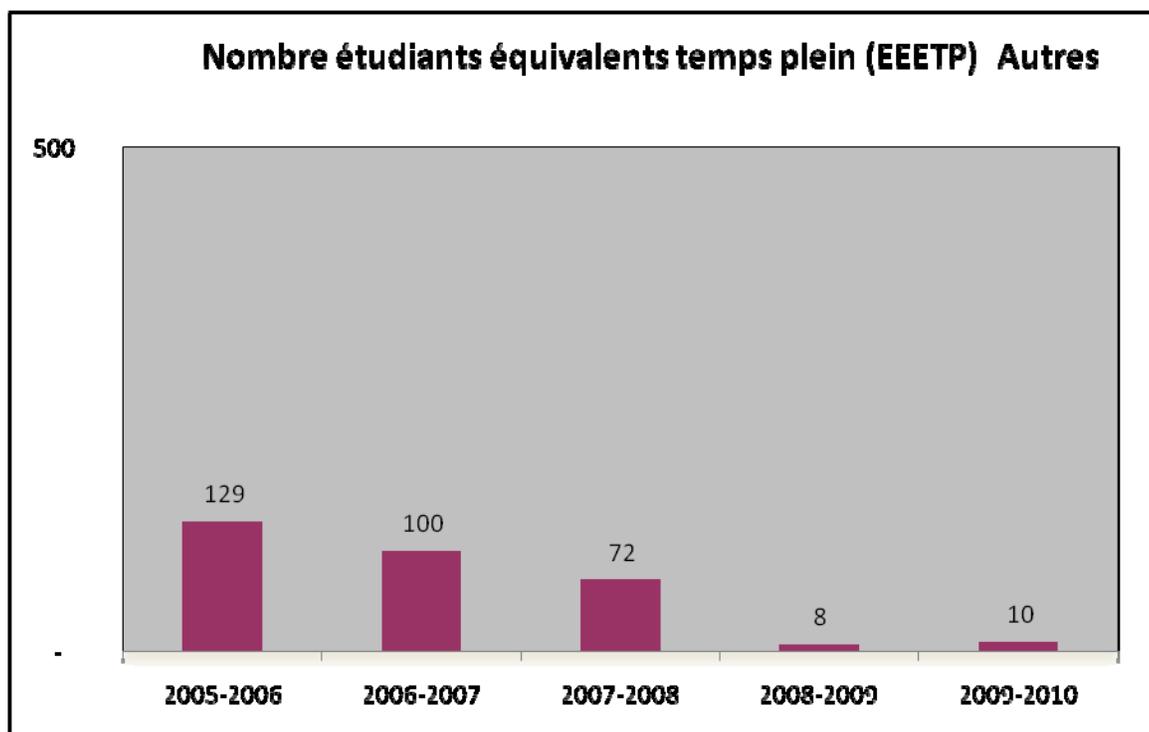
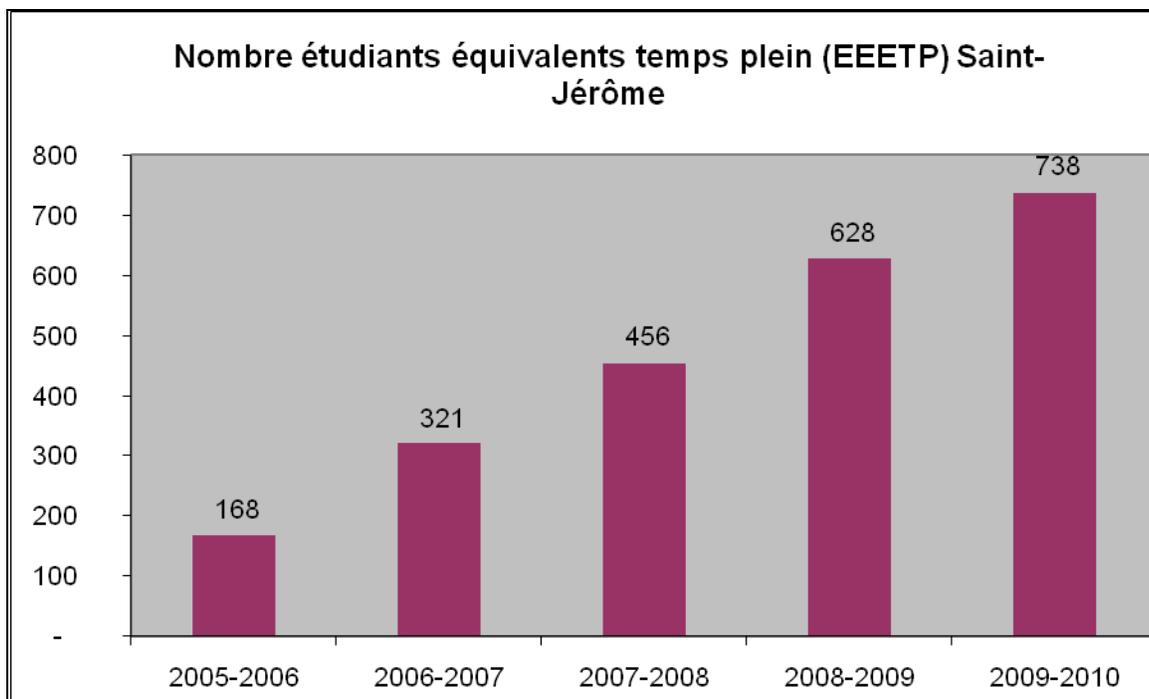
Au niveau des revenus, le MELS verse à l'UQO seulement 91% de la subvention prévue au lieu de 91,67%. Cette seule situation représente une coupure de 314 000 \$. Par ailleurs, 12 mois de revenus en lien avec l'année académique seront entièrement gagnés durant l'année financière, même si elle n'est que de 11 mois, ce qui représente un montant de l'ordre de 1 025 000 \$. Le ministère a informé les universités qu'il ne financerait pas les coûts relatifs à l'année financière de 11 mois, suite à l'adoption des orientations budgétaires. Puisque cela équivaut à une coupure de financement, la direction de l'UQO n'a d'autre choix que de suggérer au conseil d'administration d'adopter un budget déficitaire de l'ordre de 1 million afin de reconnaître la portion non financée de la dépense annuelle reliée à l'enseignement et à la coupure réelle de la subvention. À ce jour, l'application par le ministère des critères déterminant l'octroi ou non de la subvention conditionnelle pour une année de 11 mois, demeure un inconnu. De plus, bien que nous présentions un budget déficitaire de l'ordre de 1 million, l'établissement est en croissance et vit une situation particulière alors que plusieurs nouveaux postes de professeurs sont à combler. Il est donc probable que cette situation génère une économie importante cette année. De plus, les statistiques relatives aux inscriptions laissent présager une hausse de clientèle probable qui sera supérieure à 4%.

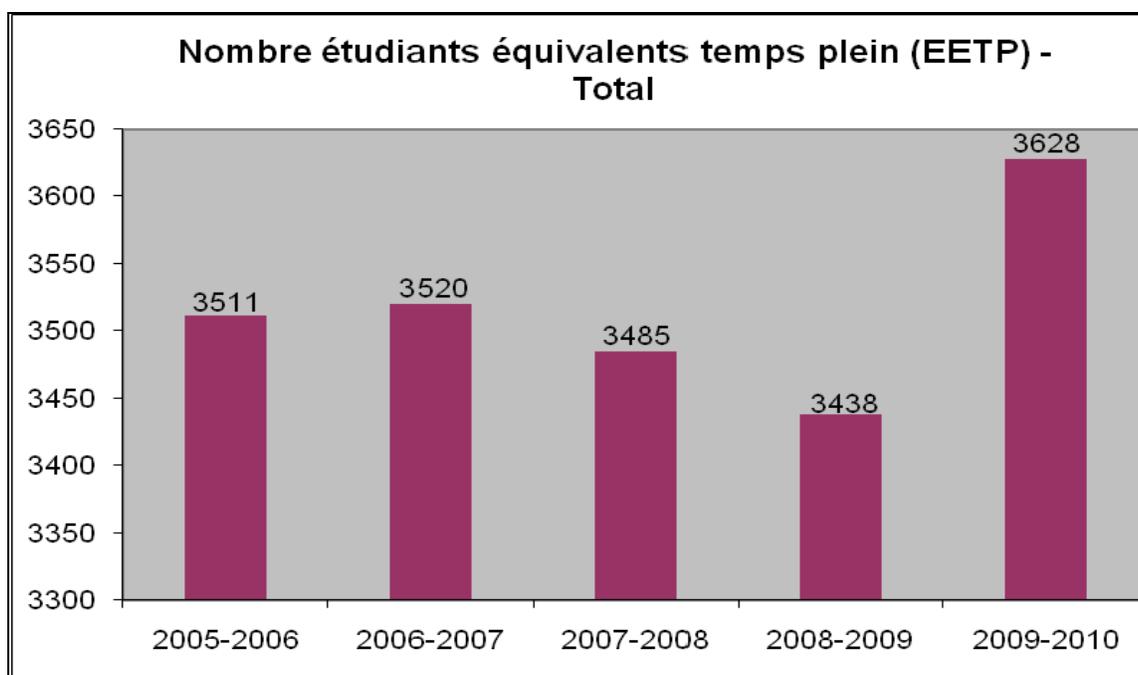
2. Clientèle

Nous avons prévu une hausse de 4% de la clientèle 2010-2011 si on la compare avec la clientèle 2009-2010. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère puisque la clientèle est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de clientèle, lorsque c'est le cas. La hausse prévue cette année est la résultante de la hausse observée en 2009-2010.

Évolution de la clientèle







5. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont l'indexation prévue par les conventions collectives et les ententes, les divers congés, les dégagements et les départs anticipés, les négociations à venir, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les divers changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, la variation nette est d'environ 3 250 000 \$ d'augmentation dont 1 350 000 \$ est attribuable aux augmentations salariales. En réalité, la masse salariale du budget 2010-2011 diminue de 270 000 \$, car elle n'inclut que 11 mois de traitement pour les personnels autres que les chargés de cours et le personnel auxiliaire affecté à l'enseignement. Un mois de salaire supplémentaire équivaldrait à environ 3 500 000 \$.

6. Principes comptables généralement reconnus (PCGR) et périmètre comptable

À ce jour, aucun financement n'a été octroyé pour permettre aux constituantes de l'UQ de se conformer aux nombreuses exigences requises des entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Une demande de financement a été adressée par le siège social de l'UQ à cet effet.

7. Campus de Saint-Jérôme

Le nouveau campus de Saint-Jérôme a débuté ses activités en janvier dernier. Dès l'ouverture, plusieurs nouvelles ressources ont été ajoutées pour ses opérations. De plus, pour faire suite au rapport du consultant concernant le mode de gestion à Saint-Jérôme, une nouvelle ressource sera également ajoutée en 2010-2011. Les coûts d'opération du campus qui étaient prévus pour cinq mois, l'année dernière, sont prévus pour une période de 11 mois, cette année. De ce fait, un montant additionnel de 493 000 \$ est présenté à la ligne « services contractuels » pour le contrat des services de gestion, d'entretien et de surveillance. Également, une somme additionnelle de 777 000 \$ est inscrite à la ligne « location de locaux » pour les versements supplémentaires à effectuer pour le bail emphytéotique de 1 012 000 \$, desquels la somme prévue de 233 000 \$ en 2009-2010, pour la location du Cégep de Saint-Jérôme a été déduite. Quant aux subventions relatives au bail emphytéotique et aux terrains et bâtiments du campus, elles présentent des augmentations de 1 100 000 \$ et de 417 700 \$, alors que la subvention pour la location de locaux de 165 100 \$ n'est pas reconduite.

8. Charges par fonction

Auparavant, les charges par fonction étaient regroupées par unité administrative, ce qui est un mode de regroupement axé sur la structure administrative de l'Université. Dans le contexte de la réforme comptable, les charges par fonction ont été regroupées selon les définitions du rapport financier annuel, afin de permettre une meilleure comparaison du budget avec les états financiers. Ce changement affecte principalement le centre sportif qui passe de la fonction « entreprises auxiliaires » à la fonction « services aux étudiants ».

9. Services contractuels

Outre la reclassification des services de gestion relatifs aux stationnements, au centre sportif et aux résidences totalisant 582 000 \$, à la ligne « services contractuels », tel que mentionné à la note 11 du budget, et la variation de 493 000 \$ attribuable au Campus de Saint-Jérôme, des hausses de coûts de l'ordre de 200 000 \$ sont prévues pour les stages, la promotion institutionnelle à Saint-Jérôme et le renouvellement des contrats d'entretien ménager.

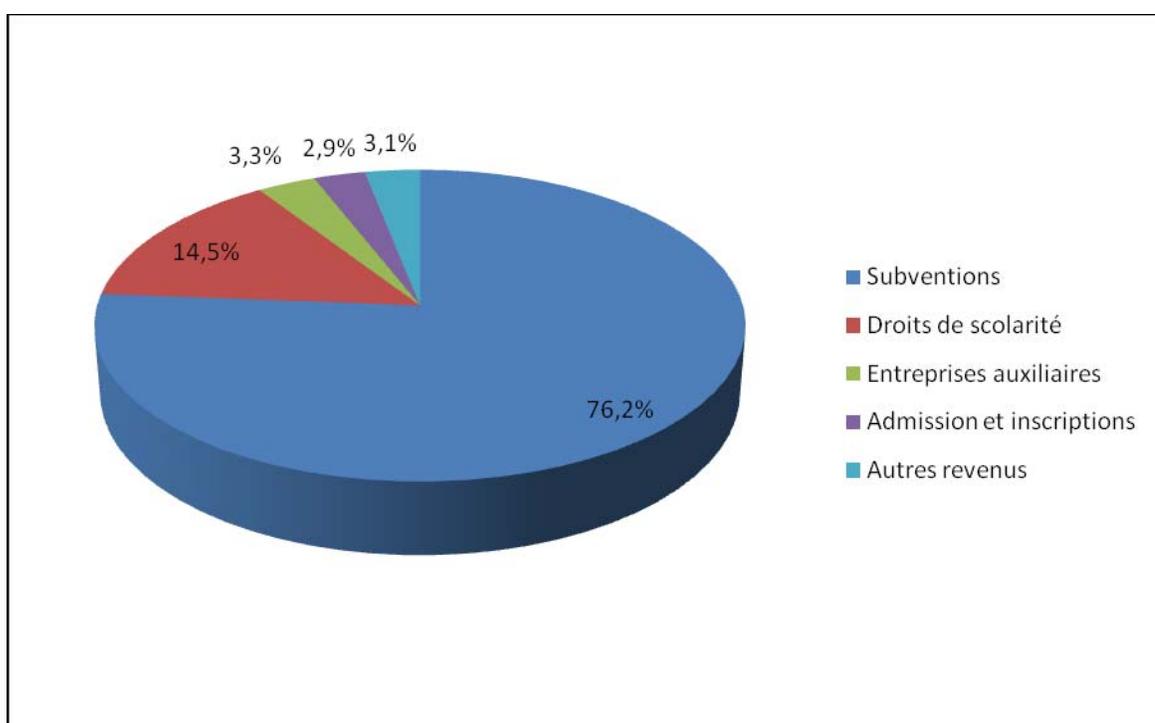
IV TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires. Les détails du budget se retrouvent en annexes pour consultation.

Prévisions budgétaires 2010-2011 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2010-2011 (\$=000)
Subventions	46 290 \$
Droits de scolarité	8 780
Entreprises auxiliaires	2 035
Admission et inscriptions	1 776
Autres revenus	1 882
Total – Produits	60 763 \$

Budget proposé 2010-2011 - Produits

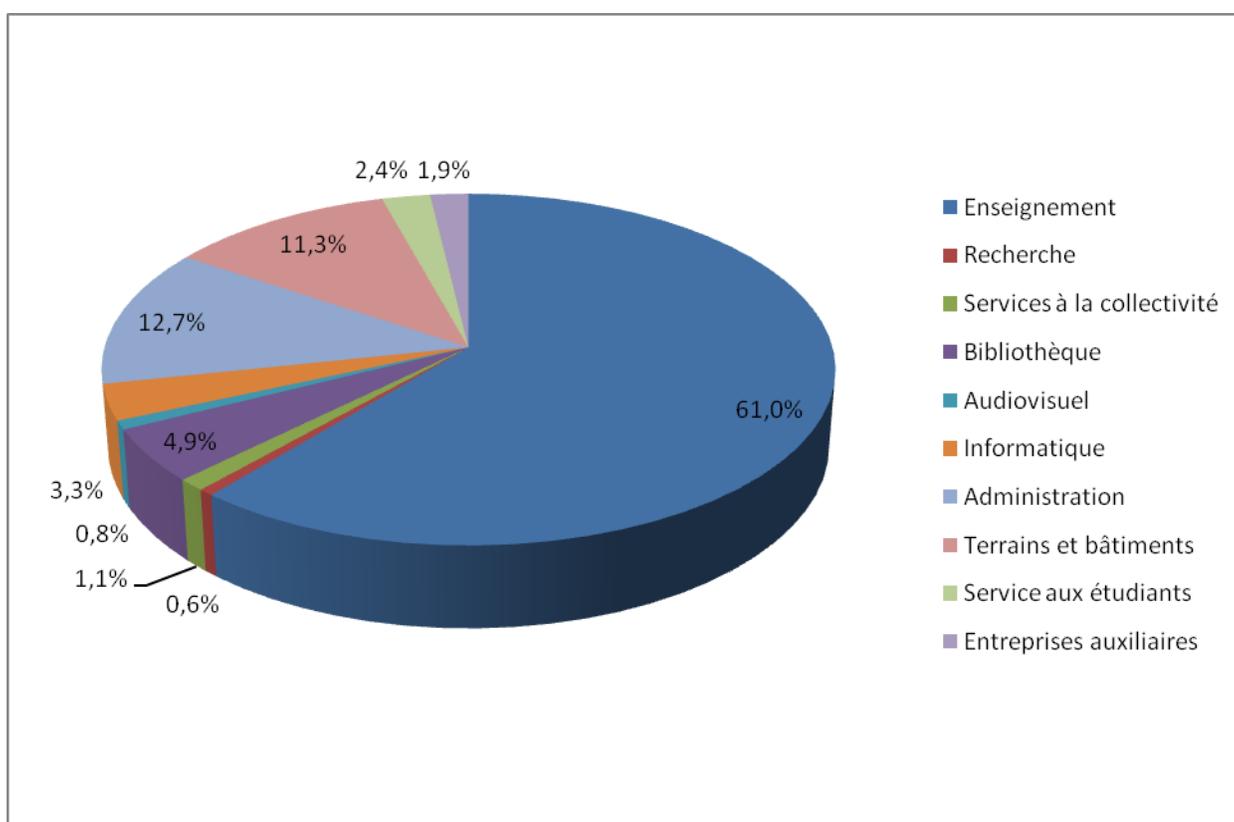


Prévisions budgétaires 2010-2011 – Charges par fonction

Fonctions	Total Budget Proposé 2010-2011 (\$=000)			
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	Total
Enseignement	29 847,3 \$	5 473,9 \$	2 370,4 \$	37 691,6 \$
Recherche ¹	210,0	27,0	113,0	350,0
Services à la Collectivité	524,4	94,7	31,8	650,9
Bibliothèque	1 722,1	365,6	928,8	3 016,5
Audiovisuel	318,0	71,8	116,0	505,8
Informatique	1 149,4	238,1	661,3	2 048,8
Administration	4 070,3	917,8	2 878,7	7 866,8
Terrains et bâtiments	902,4	196,2	5 911,1	7 009,7
Services aux étudiants	378,7	81,7	1 008,1	1 468,5
Entreprises auxiliaires	0,0	0,0	1 166,4	1 166,4
Total	39 122,6 \$	7 466,8 \$	15 185,6 \$	61 775,0 \$

Budget proposé - 2010-2011 - Charges par fonction

¹Montant complémentaire alloué à même le fonds de fonctionnement pour supporter la recherche



V ANNEXES

Annexe 1 : Prévisions budgétaires 2010-2011 - Sommaire

Annexe 2 : Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par rapport aux autres constituantes du réseau UQ à 91%

Annexe 3 : Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par rapport aux autres constituantes du réseau UQ à 100%

Annexe 4 : Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par rapport au budget révisé de l'année 2009-2010

Le recteur informe les membres de la publication, dans la semaine du 10 mai 2010, du nouveau projet de loi numéro 100 intitulé « *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* » et il commente la lettre que la ministre Courchesne adressait, le 12 mai 2010, aux présidences des conseils d'administration des établissements d'enseignement universitaire, lettre qui reprenait essentiellement les obligations que ledit projet de loi, une fois adoptée, imposera aux universités en matière de gestion budgétaire. Bien que la portée de certains articles contraignants dudit projet de loi reste à préciser, il souligne l'importance d'agir avec prudence, même au stade de la publication du projet de loi, puisque l'Université devra s'y soumettre, de toute évidence, et ce, dès le 1^{er} juin 2010, date de début de l'exercice budgétaire. C'est dans cette perspective qu'il sollicite du comité exécutif deux recommandations spécifiques à adresser au conseil en lien avec ce projet de loi, soit le report de l'adoption du plan des effectifs et la mise en place de mesures de sauvegarde en vue d'assurer le respect des prescriptions légales du projet de loi.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337S-CX-1445 concernant un avis au recteur relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011; laquelle est jointe en appendice.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources témoigne de la qualité du travail

effectué par le Service des finances dans l'élaboration des budgets 2010-2011, et plus particulièrement par sa directrice, madame Lise Legault, ainsi que par le coordonnateur à la gestion financière, monsieur Dominique Roy, qui ont consacré de longues heures à leur préparation, dans un contexte où ils ont eu, tous les deux, compte tenu de leur entrée en fonction récente, à se familiariser avec la structure budgétaire de l'Université.

3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2010-2011

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2008-2013. Ainsi, selon la pratique habituelle, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec approuve le montant des enveloppes à utiliser par chaque établissement pour la préparation de leur budget des investissements annuel.

Pour 2010-2011, il a été convenu d'utiliser les mêmes montants qu'en 2009-2010 en vertu du PQI 2008-2013. Les données du PQI 2009-2014 et 2010-2015 ne sont pas encore connues. Il a également été convenu de ne pas reconduire l'enveloppe « Ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel » compte tenu du fait que rien n'indique à l'examen du PQI 2008-2013 que cette enveloppe sera reconduite après 2009-2010.

Les enveloppes budgétaires pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivantes :

• Maintien des actifs	1 183 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	406 000
• Développement des systèmes d'information	294 000
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	588 000
	<hr/>
TOTAL	<u>2 471 000 \$</u>

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337S-CX-1446 concernant un avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2010-2011; laquelle est jointe en appendice.

4.- Appui au projet de Mobilité durable des étudiants de niveau postsecondaire des Laurentides

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'un comité sur la mobilité durable des étudiants de niveau postsecondaire des Laurentides, qu'anime la directrice du soutien aux études de Saint-Jérôme, travaille à l'élaboration d'un projet dont on souhaite qu'il soit soutenu financièrement par le Forum jeunesse des Laurentides.

La demande de subvention, annexée au dossier, contient la présentation du projet, incluant le montage financier et la présentation des contributions des partenaires. L'organisme exige une résolution du comité exécutif de l'UQO appuyant la réalisation du projet et engageant l'UQO à agir comme fiduciaire du projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 337S-

CX-1447 concernant l'appui au projet de Mobilité durable des étudiants de niveau postsecondaire des Laurentides; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Période d'information et questions**

Le recteur mentionne au comité qu'une lettre de félicitations est adressée, ce jour même, au maire de la Ville de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon, pour son élection à la présidence de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui devient, ainsi, le 52^e président de l'organisme qui regroupe les municipalités du Québec.

Une personne du comité, qui était présente lors de l'inauguration du terrain de soccer qui avait lieu le vendredi 14 mai en présence de dignitaires, s'est dite affectée par le fait que la présidente du conseil, bien que présente sur place à cette occasion, n'ait pas eu la possibilité de prendre la parole en tant que représentante du conseil d'administration. Elle rappelle que le conseil d'administration a joué un rôle essentiel dans la concrétisation de ce projet, comme du reste pour tout projet de développement de l'Université qu'il est appelé à approuver.

Le recteur mentionne que plusieurs personnes étaient invitées à prendre la parole et que par tradition et dans un souci d'éviter d'alourdir ce type de cérémonie par un trop grand nombre d'interlocuteurs, on tente de limiter à un représentant par organisme. Dans ce contexte, le porte-parole de l'Université est le recteur.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le comité de l'état des admissions pour le trimestre d'automne 2010 en mentionnant que la tendance à la hausse se maintient, alors que le nombre de demandes d'admission est en hausse de 21 % par rapport à la même date, l'année dernière. La tendance est à peu près identique en ce qui concerne les inscriptions, de l'ordre de 19 %, également par rapport à la même date l'année dernière. Il attire l'attention sur la situation, tout aussi enviable, du baccalauréat en administration des affaires, au campus de Saint-Jérôme, alors que 115 demandes d'admission ont été traitées et, de ce nombre, 68 nouveaux admis ont déjà confirmé leur inscription.

6.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le mardi 25 mai 2010 à 18 h 00.

7.- **Clôture de la séance**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Maxime Rainville, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 13 h 20.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice